

**LOIRET
MONTARGIS
Caserne Gudin**

Réhabilitation du bâtiment N°10 de la caserne Gudin pour le siège de
l'Epage du Bassin du Loing

**C.C.T.P.
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
LOT N°7 - PEINTURE / SOLS SOUPLES**

ARTIBAL
Thibault de LA LAURENCIE - Architecte du Patrimoine
16, rue de la Châtaigneraie - 92310 Sèvres

Juin 2026

1 CLAUSES PROPRES AU PRÉSENT LOT	3
1.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - RÉGLEMENTATIONS - NORMES	3
1.1.1 GÉNÉRALITÉS	3
1.1.2 PROGRAMME	3
1.1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES CONTRACTUELS	3
1.2 PROTECTION DES EXISTANTS CONSERVÉS	4
1.3 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	4
1.3.1 Fournitures	4
1.3.1.1 Remarques préliminaires	4
1.3.1.2 Peintures	4
1.3.2 Réception des supports	4
1.3.2.1 État de livraison des supports et travaux préparatoires	5
1.3.3 Conditions de réalisation des ouvrages	5
1.3.3.1 Travaux d'enduit et de peinture	5
1.3.3.2 Ouvrages annexes	5
1.3.3.3 Échantillons	6
1.3.3.4 Définition des états de finition	6
1.3.3.5 Choix des fournitures	7
1.3.3.6 Exécution des ouvrages - Coordination	7
1.3.3.7 Protection des ouvrages exécutés	7
1.4 OBSERVATIONS	8
1.5 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR	8
1.6 CONDITIONS DE L'OFFRE	8
1.7 PRESCRIPTIONS INHÉRENTES AU FORFAIT	8
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
2.1 ÉCHAFAUDAGES ET PROTECTIONS	9
2.1.1 Moyens d'investigation	9
2.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES	9
2.2.1 Intervention en présence de peinture contenant du plomb	9
2.3 TRAVAUX DE PEINTURE	10
2.3.1 Peinture de sol	10
2.3.2 Peinture à l'huile de lin	10
2.3.3 Peinture sur mur et plafond	11
2.3.3.1 Travaux préparatoires	11
2.3.3.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes	12
2.3.4 Peinture sur menuiserie bois	12
2.3.4.1 Travaux préparatoires sur support neuf	12
2.3.4.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes	12
2.3.5 Peinture sur métallerie	12
2.3.5.1 Travaux préparatoires sur supports anciens	12
2.3.5.2 Travaux préparatoires sur support neuf	13
2.3.5.3 Finition par peinture aux résines alkydes	13
2.3.6 Peinture sur radiateurs	13
2.4 REVÊTEMENT DE SOL	13
2.4.1 Travaux préparatoires	13
2.4.1.1 Enduit de lissage au sol	13
2.4.2 Revêtement de sol en caoutchouc	14
2.4.3 Profil de liaison	14
2.5 DIVERS	15
2.5.1 Nettoyage	15

1 CLAUSES PROPRES AU PRÉSENT LOT

1.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - RÉGLEMENTATIONS - NORMES

1.1.1 GÉNÉRALITÉS

L'entrepreneur examinera tous les plans contractuels et lira les C.C.T.P. de l'ensemble des lots, il n'ignore rien de leurs conséquences.

En cas de doute concernant un lot ou une prestation, l'Entrepreneur devra demander à consulter le ou les C.C.T.P. des lots correspondants qui seront à sa disposition dans les bureaux du Maître d'Ouvrage.

1.1.2 PROGRAMME

Les travaux du présent lot comprennent tous les matériaux, fournitures, ouvrages accessoires et main-d'œuvre nécessaires à la parfaite réalisation des travaux prévus aux plans et définis dans le présent C.C.T.P. et en particulier :

LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT N°10 DE LA CASERNE GUDIN POUR LE SIÈGE DE L'EPAGE DU BASSIN DU LOING À MONTARGIS - LOIRET

Ces travaux seront exécutés en une tranche unique définis à l'article 1.2 des préliminaires ; ils comprendront notamment dans la limite du programme défini dans les préliminaires ainsi que sur les plans :

*** Mise en place de moyens d'investigation**

*** Travaux préparatoires**, comprenant :

. Intervention en présence de peinture contenant du plomb

*** Travaux de peinture**, comprenant :

- . Peinture de sol
- . Peinture à l'huile de lin sur les menuiseries extérieures
- . Mise en peinture compris tous travaux préparatoires nécessaires
 - > Murs et plafonds
 - > Menuiseries bois
 - > Ouvrages métalliques
 - > Radiateurs

*** Revêtement de sol**, comprenant :

- . Travaux préparatoires
- . Revêtement de sol souple en caoutchouc
- . Profil de liaison

*** Divers**, comprenant :

- . Nettoyages d'usage en fin de travaux

▫ **Variante imposée n°1** - Fourniture, fabrication et pose d'impostes vitrées

1.1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES CONTRACTUELS

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ; ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque les références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement le texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

Toutes les prescriptions figurant dans le guide de préconisation publié par l'OPPBT seront applicables à la présente opération, en accord avec le Coordonnateur SPS dans le respect de la notice PGC, et les incidences financières correspondantes seront réputées incluses dans le prix soumissionné par l'entreprise.

1.2 PROTECTION DES EXISTANTS CONSERVÉS

Le titulaire du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer aucune détérioration aux existants ainsi que ceux avoisinant le projet lors de l'exécution de ses travaux. Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc.

L'architecte se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entreprise de prendre des mesures de protection complémentaires. Faute de se conformer aux prescriptions du présent article, l'entrepreneur défaillant en subira toutes les conséquences.

1.3 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.3.1 Fournitures

1.3.1.1 Remarques préliminaires

Les marques et références de produits qui pourraient être indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif dans un but de clarification.

L'entrepreneur devra proposer sous sa responsabilité et soumettre à l'agrément de l'Architecte les caractéristiques précises des fournitures qu'il propose d'approvisionner, avec pour objectif de respecter au mieux les exigences fonctionnelles et l'aspect des produits indiqués dans le présent document et de répondre aux caractéristiques particulières de l'opération.

1.3.1.2 Peintures

Tous les produits utilisés (peintures, vernis, enduits) seront de marque réputée soumise à l'agrément de l'Architecte et seront acheminés jusqu'à leur lieu d'utilisation dans leur emballage d'origine.

L'Architecte se réserve le droit de subordonner son accord à la production par le fabricant d'une garantie conjointe avec l'entrepreneur de la bonne tenue des peintures.

Le fabricant s'engagera par cette garantie à contrôler le mode d'utilisation de ses produits.

L'Architecte se réserve en outre le droit de procéder inopinément sur le chantier à des prélèvements de produits qu'il fera analyser par un laboratoire compétent. Si ces analyses révélaient une anomalie, l'ensemble des travaux correspondants serait refusé.

L'entrepreneur devra vérifier que les produits utilisés sont bien compatibles avec les supports et en particulier avec les produits de cure qui peuvent être utilisés lors de l'exécution des ouvrages de gros-œuvre ainsi qu'avec les supports anciens conservés (peinture au plomb par exemple en cas d'encapsulage). L'entrepreneur devra également vérifier que les produits utilisés sont compatibles avec les conditions climatiques locales.

Tous les produits d'addition, solvants, seront utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. Les produits utilisés pour les nettoyages seront conformes aux instructions des producteurs des différents matériaux à nettoyer.

1.3.2 Réception des supports

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur procédera à la réception des supports sur lesquels il doit exécuter ses travaux. Il contrôlera en particulier leur état de surface ainsi que leur bonne tenue.

Tout début d'exécution vaut réception des supports correspondants et aucune réclamation ultérieure ne sera admise par l'Architecte.

1.3.2.1 État de livraison des supports et travaux préparatoires

Parements plâtre et plaque de plâtre :

- Les ouvrages en plaque de plâtre ou matériaux équivalents seront livrés bruts après traitement des joints au calicot et enduit spécial.
- L'entrepreneur procédera à une révision des joints, à leur ponçage et à un dépoussiérage général.

Menuiserie bois

Après mise en place et réglage des menuiseries, l'entrepreneur procédera à une révision des impressions effectuées en atelier, au rebouchage à l'enduit de toutes les entailles et joints, ainsi qu'à un ponçage général. Sauf précision spéciale, le traitement fongicide et insecticide n'est pas à la charge du présent lot.

Ouvrages métalliques

Tous les ouvrages en matériaux ferreux seront livrés avec une ou deux couches de peinture antirouille appliquée avant leur mise en œuvre. L'entrepreneur devra le ponçage de toutes les parties présentant des traces de rouille ainsi qu'une révision générale de la peinture antirouille.

1.3.3 Conditions de réalisation des ouvrages

1.3.3.1 Travaux d'enduit et de peinture

L'application des enduits et peintures se fera après préparation des supports, de telle manière que ceux-ci soient propres, secs et sains. Tous les graffitis ou repères de chantier seront neutralisés de manière à ne pas apparaître après peinture.

Avant toute application de peinture, l'entrepreneur veillera à obtenir l'approbation de l'Architecte sur les échantillons de toutes les surfaces correspondantes.

En aucun cas, l'application d'enduit ou de peinture ne pourra avoir lieu par température inférieure à 5°C, sur supports gelés ou surchauffés, sur supports humides.

L'entrepreneur devra la protection de toutes les surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou détériorées au cours des travaux de peinture (revêtements de sols, marches, menuiseries et ferronneries, quincaillerie et appareillages divers, etc.).

Tous les ouvrages détériorés, c'est à dire qui n'auraient pas repris leur aspect d'origine après nettoyage, seront remplacés à la charge de l'entrepreneur.

L'application des peintures se fera à la brosse, au rouleau ou au pistolet pneumatique.

Dans ce dernier cas, l'entrepreneur veillera à ce que son personnel porte les masques de protection réglementaires.

En aucun cas une couche d'enduit ou de peinture ne sera appliquée avant séchage et durcissement de la couche précédente.

Les couches successives de peinture seront de couleur légèrement différente déterminée de telle manière que la dernière couche soit conforme aux échantillons approuvés.

Après achèvement et séchage de la dernière couche de finition :

- Le support devra être totalement masqué.
- Les arêtes, cueillies et parties moulurées devront être bien dégagées et les rechapés éventuels parfaitement exécutés.
- Les parties planes devront être de couleur homogène et ne laisser apparaître ni coulures, ni embus, ni traces de reprise.
- Les couleurs et les grains de finition devront être identiques à ceux des échantillons approuvés.

1.3.3.2 Ouvrages annexes

Outre les ouvrages principaux spécifiquement décrits dans ce qui suit, l'entrepreneur doit tous les travaux de peinture des ouvrages de l'opération.

Ces ouvrages comportent en particulier :

- Les canalisations de toute nature (acier, cuivre, fonte, à l'exception des canalisations plastiques), bien que ces canalisations soient apparentes ou situées dans des gaines techniques, faux-plafonds, etc.
- Les parties métalliques de toute nature, supports d'appareillages divers, que ces parties métalliques soient apparentes ou situées dans des gaines techniques, faux-plafonds, etc.
- Dans les locaux techniques, gaines ou placards techniques, les maçonneries en sol, murs et plafonds, les menuiseries et serrureries à l'exception des équipements mécaniques spécialisés mis en place par l'entrepreneur correspondant.

1.3.3.3 Échantillons

Avant exécution de chaque type d'ouvrage, l'entrepreneur réalisera des échantillons de nature, de surface et de couleur dans les conditions exactes de l'exécution et y apportera les modifications nécessaires pour obtenir l'approbation de l'Architecte.

Après approbation, deux échantillons conformes aux revêtements approuvés seront réalisés sur contreplaqué et remis à l'Architecte pour servir de témoins de contrôle.

1.3.3.4 Définition des états de finition

Le présent CCTP prévoit, pour chaque système de peinture les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1, à savoir :

- finition A
- finition B
- finition C

Ces différents états de finition exigés sont rappelés ici, selon le DTU 59.1, articles 6.2.3.1 à 6.2.3.3.

1.3.3.4.1 Enduits intérieurs

Comprenant :

- Supports à base de liants hydrauliques ;
- Enduits mortiers ciment ou chaux ;
- Maçonneries ;
- Éléments préfabriqués en plâtre fibres-ciment, de cloisons et plafonds.

Finition type A

- La planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires.
- De faibles défauts d'aspect sont tolérés.
- L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse.
- Le remplissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- La planéité générale initiale n'est pas modifiée.
- Les altérations accidentelles sont corrigées.
- La finition B est d'aspect poché.
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

Finition type C

- Le film de peinture couvre le sujettile.
- Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du sujettile.
- La finition C est d'aspect poché.

1.3.3.4.2 Bois et matériaux dérivés du bois

Finition type A

- Légers défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et de très légers défauts d'aspect sont admis.
- Aspect final uniforme.
- Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- La planéité initiale n'est pas modifiée.
- Des défauts d'aspect et de traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.

Finition type C

- Ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur.
- Le film de peinture couvre le subjectile.
- Il lui apporte un coloris, l'état de finition reflète celui du subjectile.

1.3.3.4.3 Ouvrages métalliques

Les défauts de planéité d'ensemble du subjectile métallique ne sont pas repris.

Finition type A

- Les altérations locales accidentelles sont corrigées en travaux intérieurs.
- Légères traces d'outils admises.
- Très faibles défauts d'aspect admis.
- Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- Sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.

Finition type C

- L'état de finition C n'est pas compatible avec la protection nécessaire des subjectiles ferreux, ni avec les techniques d'application sur ces subjectiles.

1.3.3.4.4 Finition très soignée

Prescriptions spéciales pour la finition spécifique exigée, conformément à l'article 6.2.2.4 du DTU 59.1
Cette qualité ne tolère aucun défaut.

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition, selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.
Si, pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

Le présent article apporte dérogation aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

1.3.3.5 Choix des fournitures

L'entrepreneur soumettra à l'agrément de l'Architecte les marques et types de produits qu'il propose d'approvisionner pour toutes les fournitures dont il a la charge.

L'Architecte pourra demander toutes justifications, références, procès-verbaux d'essai qu'il jugera nécessaires, il pourra également demander une garantie conjointe du fabricant.

1.3.3.6 Exécution des ouvrages - Coordination

L'entrepreneur doit toutes les prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages y compris les manutentions, les échafaudages et l'outillage.

Il devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution.

Avant d'exécuter ses propres ouvrages, il devra vérifier que les ouvrages des autres corps d'état qui sont en relation avec les siens sont correctement réalisés.

1.3.3.7 Protection des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est responsable de ses propres ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à la réception de l'opération ; il doit en conséquence les protections éventuellement nécessaires. Les protections mises en place ne doivent pas gêner l'exécution des autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit l'enlèvement de toutes les protections provisoires, le nettoyage de ses ouvrages ainsi que les remises en état éventuellement nécessaires.

1.4 OBSERVATIONS

Le C.C.T.P. a pour objet de renseigner au maximum l'entrepreneur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation. L'entrepreneur devra réaliser sans exception tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.

1.5 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document.

Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité, les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs.

Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu d'apporter à l'Architecte l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération.

Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constatées dans les documents qui lui sont remis par l'Architecte.

1.6 CONDITIONS DE L'OFFRE

L'offre sera obligatoirement établie sur le cadre du bordereau quantitatif joint au présent dossier d'appel d'offres.

Les entreprises mentionneront clairement dans le mémoire technique annexé à leurs offres les ouvrages complémentaires qu'elles jugeraient bien d'exécuter en fonction de leurs spécialités et habitudes.

1.7 PRESCRIPTIONS INHÉRENTES AU FORFAIT

Les quantités mentionnées dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ne sont données qu'à titre indicatif le marché étant traité à forfait. L'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités fournies dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, de les modifier si besoin est, puis de s'engager forfaitairement sur celles-ci.

L'entrepreneur ne pourra plus se prévaloir d'aucune plus-value pour une erreur quelconque dans le bordereau quantitatif après la remise de son offre.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 ÉCHAFAUDAGES ET PROTECTIONS

2.1.1 Moyens d'investigation

Dans le cadre de la présente opération, il sera mis à disposition de l'ensemble des entreprises à titre gracieux, à condition que les interventions soient réalisées selon phasage défini dans le calendrier détaillé d'exécution établi en début de travaux, les équipements suivants :

- Par le titulaire du lot n°2,

- . Les échafaudages au-devant des façades avec dernier garde-corps situé 1.10m au-dessus de l'égout de toit.
- . D'une sapine d'approvisionnement avec moyen de levage et d'un escalier d'accès.

En cas de retard dans l'exécution des prestations, l'entrepreneur du présent lot fera son affaire des éventuelles surlocations, de la remise en place des moyens d'investigation ou de la grue automotrice dont il aura besoin sans frais supplémentaires pour le Maître d'Ouvrage.

En complément, pour l'ensemble des travaux le concernant, le titulaire du présent lot devra l'ensemble :

- Des platelages complémentaires
- Des petits échafaudages
- Des bascules nécessaires pour approcher les baies
- Des hausse-pieds
- Des dispositifs de levage
- Des sapines mobiles
- Dispositifs d'éclairage soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre
- Etc.

qu'il jugera nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des travaux de son marché compris amenée du matériel, installation, dépose/repose journalière à la demande, location et entretien pendant la durée des travaux, dépose et repli en fin de chantier.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon technicité de l'entreprise et repérage sur planches graphiques, en accord avec l'Architecte et le Coordonnateur SPS, pour permettre l'exécution de l'ensemble des travaux du présent lot.*

2.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

2.2.1 Intervention en présence de peinture contenant du plomb

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maître d'Ouvrage a fait procéder en amont de l'opération au diagnostic plomb obligatoire des zones concernées par le projet, celui-ci, joint au dossier de consultation, révèle la présence de peinture au plomb.

Au titre du présent article le titulaire du présent lot devra prévoir toutes les sujétions de précautions suivantes :

- La mise en place d'installations de chantier spécifiques en complément des installations générales de chantier.
- L'établissement de zone de confinement par tous moyens propres à l'Entreprise tels que SAS étanche avec accès par porte souple hermétique type ZIP AIR ou équivalent.
- La mise en place dans la zone confinée d'un aspirateur anti-rejet de particules pour traitement des déchets, poussières et résidus de ponçage.
- La collecte des déchets contaminés avec mise en sacs étanches numérotés et l'évacuation pour traitement en centre de tri agréé y compris fourniture, au Maître d'Ouvrage des bordereaux de suivi de déchets assurant la traçabilité.

- Les sujétions liées à la réalisation des travaux par du personnel muni d'Équipements de Protection Individuelle comprenant notamment, des combinaisons journalières jetables de catégorie 6, des chaussons, des gants, de masque complet à ventilation assistée de catégorie 3, etc., ainsi que la douche obligatoire en fin de journée.

Les mesures envisagées seront précisément détaillées dans le PPSPS qui sera soumis par l'Entreprise à la validation du Coordonnateur SPS.

NOTA : La description ci-dessus concernant les ouvrages contenant du plomb n'est pas exhaustive. Dans tous les cas de figure, les dispositions de la notice PGC complèteront et primeront toujours sur le présent document, sans que cela ne limite en quoique ce soit la prestation à réaliser, ni la responsabilité de l'entreprise.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon diagnostic plomb joint au présent dossier.*

2.3 TRAVAUX DE PEINTURE

2.3.1 Peinture de sol

Comprenant :

- Nettoyage et dégraissage, suppression des traces de laitance et balayage du support.
- Exécution d'un ragréage des sols. Quantité de produit à mettre en œuvre nécessaire pour obtenir la planéité du sol fini en partant de l'état et de la planéité du support réceptionné par l'entrepreneur.
- Enduit de lissage en produit adapté au support et au matériau de revêtement de sol.
- Revêtement époxydique bi-composant de qualité professionnelle, à appliquer au rouleau après mélange de la base et du durcisseur.
- Coloris au choix de l'Architecte.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans, au niveau sous-sol, dans l'ensemble des pièces hormis celles destinées à recevoir un revêtement en carrelage.*

2.3.2 Peinture à l'huile de lin

La peinture :

Liant :

Elle est réalisée avec de l'huile de lin, filtrée, purifiée, déprotéinée et cuite. L'huile de lin crue est impropre pour la peinture. La peinture ne comporte aucun solvant.

Charges et pigments :

La charge est réalisée au blanc crayeux. La base de la pigmentation est obtenue au moyen de blanc de zinc ou de blanc de titane. Les proportions de charge et base pigmentaire varient selon la teinte désirée. La couleur finale est obtenue par adjonction d'oxydes naturels de fer et de terres naturelles.

La mise en œuvre :

Tous travaux préparatoires sur menuiseries neuves et anciennes selon prescription du fabricant et notamment :

Ponçage :

Les parties anguleuses comme les extrémités des jets d'eau seront poncées avant d'appliquer la peinture pour que celle-ci « enveloppe » le support.

Feuillure des verres :

On appliquera de la gomme laque dans les feuillures pour éviter l'absorption de l'huile de lin du mastic et la fissuration de celui-ci.

Reprises des gerçures et manques :

La reprise de gerçures et autres manques sera réalisée au moyen de mastic à l'huile de lin (huile + blanc crayeux). Il est possible de peindre sur le mastic encore frais.

Application de la peinture :

Les surfaces à peindre doivent toujours être propres et sèches. Le taux d'humidité du bois ne doit pas dépasser 14 %. En intérieur, les espaces doivent être correctement ventilés. La température intérieure ou extérieure sera au minimum de 5°C, en effet, les températures basses et l'humidité ralentissent le temps de séchage.

La peinture sera mélangée avec soin avant et pendant l'application.

L'utilisation de l'essence de térébenthine ou de white spirit est proscrite. Si la peinture a besoin d'être diluée, elle doit être additionnée d'huile de lin cuite (max. 5%).

L'application se fait au pinceau ou à la brosse en poils naturels, par fines couches égales croisées (pas de rouleaux).

On passera 3 couches à 24 heures ou 36 heures d'intervalles. La peinture couvre environ 15 à 20 m² par litre, un peu moins pour la première couche.

Il est possible d'ajouter du siccatif pour accélérer le séchage par conditions climatiques difficiles (dosage selon les recommandations du fabricant).

Les surfaces métalliques peuvent être peintes directement avec la peinture à l'huile sans application préalable d'une peinture antirouille particulière.

Les vitrages éventuellement tachés peuvent être facilement nettoyés à frais ou à sec au moyen d'une lame aiguisée.

Traitement en réchamps de la quincaillerie et des ferrures

Nettoyage des pinceaux :

Les pinceaux sont stockés en suspension dans l'huile de lin. Le lavage peut être réalisé avec du savon à base d'huile de lin (savon de Marseille, etc.).

Précautions :

Pour éviter tout risque d'inflammation spontanée, les chiffons ou papiers absorbants imbibés d'huile ou de peinture à l'huile doivent systématiquement être trempés dans un seau d'eau avant d'être jetés.

La peinture employée pour cette prestation proviendra des **établissements MALOUINIÈRES**, ou techniquement équivalent, coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

** Selon plans et nomenclature des menuiseries, aux deux faces de l'ensemble des menuiseries extérieures bois neuves.*

2.3.3 Peinture sur mur et plafond**2.3.3.1 Travaux préparatoires**

Comprenant :

Pour finition type A

- Brossage métallique (uniquement sur carreaux et plaques de plâtre).
- Époussetage.
- Couche d'impression acrylique.
- Rebouchage.
- Enduit repassé aspect lisse.
- Ponçage et époussetage.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

* Selon plans et visite sur place :

- . Sur l'ensemble des doublages, des cloisonnements, des encoffrements WC suspendus, des encoffrements équipements techniques et des parements enduits plâtre (hors pour les parements plâtre du niveau sous-sol purgés en recherche),
- . Sur l'ensemble des plafonds hormis les plafonds acoustiques en plaques de plâtre et en dalles minérales.

2.3.3.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes

Famille 1 - classe 4 a.

- Aspect : Finement poché / Satiné

Comprenant

- Pour finition type A

- . Couche intermédiaire
- . Révision
- . Couche de finition

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

* Sur l'ensemble des supports préparés au titre de l'article précédent.

2.3.4 Peinture sur menuiserie bois

2.3.4.1 Travaux préparatoires sur support neuf

Travaux préparatoires pour **finition type A** comprenant :

- . Révision de la couche d'impression effectuée en atelier par le titulaire du **lot n°5**.
- . Rebouchage.
- . Ponçage.
- . Enduit repassé.
- . Ponçage à sec.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

* Selon plans, pour les ouvrages en bois neufs réalisés par le titulaire du **lot n°5**, destinés à rester apparents, à savoir :

- Aux deux faces de l'ensemble des menuiseries intérieures (portes, tablettes, etc.)
- Sur les plinthes, les chant-plats, les stylobates et les tablettes d'appui.

2.3.4.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes

Peinture microporeuse garnissante aux résines alkydes en phase solvant, comprenant :

- . Couche intermédiaire.
- . Révision.
- . Couche de finition avec traitement en réchamps de la quincaillerie et des ferrures.

Aspect tendu mat

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

* Sur l'ensemble des menuiseries préparées précédemment.

2.3.5 Peinture sur métallerie

2.3.5.1 Travaux préparatoires sur supports anciens

Sur anciens fonds en métal peints, mal adhérents et écaillés, à réaliser en atelier :

- Décapage par tous moyens pour élimination de toutes les parties mal adhérentes et/ou écaillées.
- Grattage de la rouille et brossage.

- Léger ponçage et époussetage.
- Couche primaire inhibitrice de corrosion ou raccord par pochonnage.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans et visite sur place, à l'extérieur, pour les grilles de défense conservées au droit des baies.*

2.3.5.2 Travaux préparatoires sur support neuf

Produits sidérurgiques ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs une protection anticorrosion en atelier.

Comprenant :

- Nettoyage et dépoussiérage.
- Retouche à la demande de la protection anticorrosion, selon nature.
- Pour les métaux ayant fait l'objet d'une galvanisation, dégraissage, décrochage suivi d'un rinçage, ponçage, couche primaire réactive.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans, sur l'ensemble des ouvrages métalliques réalisés par le titulaire du lot n°6 destinés à rester apparents, à savoir (sans que cette liste soit limitative) :*

- A l'extérieur, garde-corps au droit des baies.
- A l'intérieur, garde-corps de l'escalier d'accès Sud entre le niveau rez-de-chaussée et le niveau premier étage.

2.3.5.3 Finition par peinture aux résines alkydes

Peinture de finition à réaliser en atelier, satinée, tendue, aux résines alkydes et inhibiteurs de rouille, en phase solvant, comprenant :

- 2 couches de finition - Famille 1 - Classe 4 a

Aspect satiné tendu.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Pour l'ensemble des ouvrages métalliques préparés précédemment.*

2.3.6 Peinture sur radiateurs

Sur radiateur en fonte, etc., sans couche primaire :

- Brossage, grattage et époussetage.
- Couche primaire adaptée à la nature du support.
- Couche intermédiaire en peinture laque alkyde.
- Couche de finition en peinture laque alkyde, de type spécial pour corps chauds.
- Teinte au choix de l'Architecte.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans et visite sur place, à l'intérieur, pour les radiateurs conservés déposés/reposés par le titulaire du lot n°8.*

2.4 REVÊTEMENT DE SOL

2.4.1 Travaux préparatoires

2.4.1.1 Enduit de lissage au sol

Comprenant :

- Nettoyage du support, balayage, dégraissage du support et enlèvement des déchets et autres.
- Exécution de l'enduit de lissage en produit adapté au support et au matériau de revêtement de sol.

- Quantité de produit à mettre en œuvre nécessaire pour obtenir la planéité voulue du revêtement de sol fini en partant de l'état et de la planéité du support réceptionné par l'entrepreneur avec toutes sujétion de raccordement avec l'existant conservé.
- Nature du support : chape réalisée par le titulaire du **lot n°2**.
- En fonction du classement UPEC du local.
 - . Enduit de lissage de type : P1.
 - . Enduit de lissage de type : P2.
 - . Enduit de lissage de type : P3.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans, au niveau premier étage, pour l'ensemble des pièces hormis celles destinées à recevoir un revêtement en carrelage.*

2.4.2 Revêtement de sol en caoutchouc

Comprenant :

- Travaux de fourniture et pose d'un revêtement de sol en caoutchouc d'épaisseur 2.0 mm à surface lisse.
 - . Les joints sont réalisés par tranchage des lisières superposées avant encollage.
 - . Surface lisse ne nécessitant aucune protection de surface ni en usine ni après la pose.
 - . Classement U4 P3 E2 / 3C2.
 - . Comportement au feu EN 13 501-1.
 - . Isolation phonique aux bruits d'impact EN ISO 717-2.
 - . Résistance au glissement pieds nus EN 16165:2021.
 - . Résistance au glissement pieds chaussés EN 16165:2021.
 - . Innocuité toxicologique en cas d'incendie.
 - . Composition sans halogène, sans plastifiant et sans nitrosamine.
 - . Écolabels sur la qualité de l'air intérieur Classement A+ des émissions selon la réglementation de l'étiquetage.
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser.
- Les joints seront chanfreinés avant d'être soudés à chaud.
- Choix des coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

Modèle proposé : NORAPLAN UNITA des établissements INTERFACE ou équivalent technique

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon plans, pour les sols préparés précédemment.*

2.4.3 Profil de liaison

Comprenant :

- Fourniture de couvre-joint de seuil métallique en laiton de 35 mm lgr avec profil légèrement bombé ou de profil d'arrêt en cornière laiton brossé.
- Pose et fixation suivant prescriptions du fabricant.
- Modèles à soumettre à l'agrément de l'Architecte.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Au droit des seuils, à chaque changement de revêtement de sol.*

2.5 DIVERS

2.5.1 Nettoyage

L'entreprise devra, avant réception, le nettoyage de toutes les vitres, de la quincaillerie ainsi que les nettoyages d'usage.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Pour l'ensemble des zones travaux concernés par le présent lot selon technicité de l'entreprise.*

Lu et accepté

L'Entrepreneur